

Sainte-Thérèse, le 31 mai 2017

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 5 009 823, 5 011 694, 5 009 854, 2 803 342, 2 803 375, 2 803 360, 2 802 636, 2 803 367, 2 803 340, 2 803 344, 2 803 335,, 2 803 334 et 2 803 369 situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, Lac Mercier

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7319-15-01-78102-00 (captage d'eau souterraine)

1. Autorisation du 14 juillet 2011, 2 pages

Dossier 7321-15-01-00732-00 (traitement d'eau potable)

1. Autorisation du 19 juillet 2011, 2 pages

Dossier 7330-15-01-00101 (installation septique)

1. Autorisation du 28 juin 1985, 2 pages
2. Autorisation du 1^{er} mars 1994, 2 pages
3. Autorisation du 11 juin 1999, 2 pages
4. Autorisation du 6 juin 2001, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 1^{er} août 1994, 4 pages
6. Rapport d'inspection du 21 août 2007, 9 pages
7. Rapport d'inspection du 18 août 2008, 11 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (39 pages)

Québec, le 14 juillet 2011

AUTORISATION

**Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret no 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)**

Camp Kinneret-Bilum
5800, boulevard Cavendish, Bureau 317
Montréal (Québec) H4W 2T5

N/Réf. : 7319-15-01-78102-00
400748701

Objet : Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 20 août 2010, reçue le 23 août 2010 et dûment complétée le 17 juin 2011, j'autorise, conformément à l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicte par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Aménager et exploiter un ouvrage de captage d'eau souterraine dont la capacité est supérieure à 23-24 par jour, destiné à alimenter plus de 20 personnes.

Le projet se situe dans la ville de Mont-Tremblant, sur une partie du lot 3-11, rang D, Canton de Clyde, MRC Les Laurentides.

Les coordonnées UTM NAD 83 du puits de captage sont :

- Nord : 5 115 767 m ;
- Est : 527 644 m.

Les documents suivants ainsi que ceux qui y sont annexés le cas échéant, font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation d'un projet de captage d'eau souterraine datée du 20 août 2010, signée par art. 23-24 inc., accompagnée de huit (8) annexes dont l'étude hydrogéologique préparée par 23-24 hydrogéologue, en date du 23 mai 2008.

AUTORISATION
Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret no 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

-2-

N/Réf. : 7319-15-01-78102-00
400748701

Le 14 juillet 2011

- Lettre datée du 4 octobre 2010 et signée par **art. 23-24**, concernant des réponses à des informations supplémentaires demandées.
- Lettre datée du 6 octobre 2010 et signée par **23-24**, dont l'objet est une résolution du conseil d'administration du camp Kinneret-Biluim autorisant la firme de consultant à présenter la demande d'autorisation.
- Lettre datée du 12 octobre 2010, transmise par courriel le 15 octobre 2010, et signée par **23-24**, concernant des réponses à des informations supplémentaires demandées.
- Lettre datée du 27 octobre 2010, reçue le 1^{er} novembre 2010, et signée par M. Guy Korngold, directeur, Camp Kinneret-Biluim, concernant un engagement du camp Kinneret-Biluim à installer et à opérer un système de traitement assurant une désinfection de 99,99 % d'inactivation de virus.
- Document intitulé : « *Addenda no 1 au rapport du 23 mai 2008. Étude hydrogéologique complémentaire. Puits d'alimentation en eau potable. Camp Kinneret-Biluim. Mont-Tremblant, (Québec). (N/Réf. : 025-P018842-0201-HD-0001-00)* », préparé par **23-24** et daté du 24 mars 2010.
- Lettre datée du 15 juin 2011, reçue le 17 juin 2011 et signée par **23-24** inc., dont l'objet comporte des informations complémentaires, accompagnée du dessin C00-2 concernant des modifications au réseau de conduites sanitaires dans le périmètre de protection immédiat du puits de captage.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

À moins d'indication contraire dans les conditions décrites ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le titulaire de la présente autorisation devra respecter la condition suivante :

- Capturer un volume journalier d'eau n'excédant pas 101 m³.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,


pour Diane Jean,
Sous-ministre

Sainte-Thérèse, le 19 juillet 2011

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

Camp Kinneret-Biluim
5800, boulevard Cavendish, bureau 317
Montréal (Québec) H4W 2T5

N/Réf. : 7321-15-01-00732-00
400748693

Objet : Traitement d'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 août 2010, reçue le 23 août 2010 et dûment complétée le 14 juillet 2011, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Mise en place d'un système de désinfection d'eau potable composé de deux réservoirs d'une capacité totale de 12 m³ et de deux pompes doseuses d'hypochlorite de sodium. Le système aura une capacité de traitement de **23-24**. La concentration de chlore résiduel à la sortie des réservoirs doit être maintenue à un minimum de 0,4 mg/l et le volume minimum dans les réservoirs doit être de 8,9 m³.

Le projet est situé sur le lot 3-11, rang D, canton Clyde, près du lac Mercier dans la ville de Mont-Tremblant, MRC Les Laurentides.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Document intitulé « *Permis de captage et mise en production d'un puits existant et traitement de l'eau potable, Camp Kinneret-Biluim, Août 2010, F098956-002* » comprenant le formulaire de demande d'autorisation signé par M. **art. 23-24**, daté du 16 août 2010 et le rapport de conception du système de traitement ;

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)
-2-

N/Réf. : 7330-15-01-00732-00
400748693

Le 19 juillet 2011

- Courriel du 18 janvier 2011 (7 h 59) de : **23-24** , auquel était attaché un fichier sur la révision du point 7.1 du rapport de conception (calcul de la désinfection).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YA

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 28 juin 1985

Camp Kinneret Biluim
a/s Yessi Fima
5319 boul. Décarie
Montréal
H3W 3C4

Objet: Certificat d'autorisation -
installation septique du bloc sani-
taire du camping Camp Kinneret-Biluim
Mont-Tremblant

n/dossier no: 55243

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 18 juin 1985, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la qualité de l'environnement (Lois refondues, 1977, chap. Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur les lots 3-15, 3-11 P, 2-15, 2-16 P, 2-17, 2-18 et 2-33 P du rang D du canton Clyde municipalité de Mont-Tremblant et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Installation de 3 fosses septiques d'un volume utile de 3,75 mètres cubes, préfabriquées en fibre de verre par la compagnie Beauco fibre de verre, 1 recevant les eaux de 5 toilettes, 1 de 4 toilettes, 1 des douches et lavabos.
- Construction d'un élément épurateur de type modifié d'une superficie totale de 216 mètres carrés, séparé en 2 parties égales dont chacune comprend 6 longueurs de 18 mètres de drains rigides perforés, espacées de 1,2 mètre centre à centre et bouclées à leurs extrémités.

Ces installations desserviront un bloc sanitaire pour 20 emplacements de camping.

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par Monsieur Richard Lapointe, ingénieur, en date du 18 juin 1985 et suivant les modifications apportées par sa lettre du 20 juin 1985.

.../2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre de
l'Environnement

ORIGINAL SIGNÉ PAR

CLAIRE MONETTE

par: Claude Rouleau,
Directeur régional
par intérim

FB:ml

c.c.: Mun. Mont Tremblant
C.P. 179, Mont-Tremblant
JOT 120

art. 23-24

Recommandé par: Claude Labrosse 9506-28
Claude Labrosse, agent de maîtrise

Claude Rouleau

Service de l'Hôtellerie

Laval, le 1^{er} mars 1994

Camp Kinneret Bilium
4950, Queen Mary Road
Bureau 411
Montréal (Québec)
H3W 1X3

Objet: Demande d'autorisation
Évacuation des eaux usées
Municipalité de Mont-Tremblant

N/Dossier: 7330-15-01-00101-00

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 9 novembre 1993, complétée les 24 janvier 1994 en conformité avec les attestations de la Municipalité de Mont-Tremblant en date du 30 novembre 1993 et de la Municipalité régionale de comté en date du 19 décembre 1993, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plan et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur les lots 2-15, 2-17, 2-18, P2-16, P3-11, P3-23 et 3-11 du cadastre du rang D du canton Clyde de la Municipalité de Mont-Tremblant et peuvent être décrits comme suit :

- 1) Installation de deux (2) fosses septiques préfabriquées en béton armé, modèle C 3500 et BR de **23-24** ayant une capacité effective pour la fosse septique no. 4 de 15,84 mètres cubes et pour la fosse septique no. 3 de 4,3 mètres cubes et conformes à la norme BNQ 3680-901;
- 2) construction d'un élément épurateur de type modifié, d'une superficie totale de 330 mètres carrés, ayant les caractéristiques suivantes :

22 rangées de drains rigides perforés de 100 mm de diamètre, d'une longueur de 11,3 mètres, espacées de 1,2 mètres centre à centre, bouclées à leurs extrémités et conformes à la norme BNQ 3624-050;

ÉGOUT SANITAIRE :

- 270,0 m de conduite en CPV, DR-35, de 100 mm de diam.;
 - 272,0 m de conduite en CPV, DR-35, de 150 mm de diam.;
- 3) installation d'une chambre doseuse d'un volume de 1,590 mètres cubes, munie d'un siphon doseur, ayant un diamètre de 100 mm et un taux de décharge de 9,45 L/sec.;

Ces installations desserviront un camp d'été pouvant recevoir 83 personnes, 4 résidences et un lave-vaisselle.

...2

4, Place Laval
Bureau 300
Laval (Québec)
H7N 5Y3

Téléphone : (514) 662-2616
Télécopieur : (514) 662-3089

Bureau régional des Laurentides
85, rue de Martigny Ouest, bureau 6.13
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8

Téléphone : (514) 436-8330
Télécopieur : (514) 432-8571



le tout tel que représenté au plan numéro 559 feuille 001 et au devis préparés par 23-24 inc. en date du 7 octobre 1993 et révisé le 20 janvier 1994.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par la soussignée avant que les travaux ne soient exécutés.

Les travaux devront être réalisés en quatre (4) phases :

La 1ère phase sera complétée pour l'année 1994.

La 2ème phase sera complétée pour l'année 1995.

La 3ème phase sera complétée pour l'année 1996.

La 4ème phase sera complétée pour l'année 1997.

"Le propriétaire devra produire une attestation de conformité signée par un ingénieur, montrant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis autorisés et ce dès que les travaux seront entièrement complétés."

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

pour le ministre
de l'Environnement,



Michelle Page-Melançon
Directrice régionale

RG/cc



PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 11 juin 1999

AUTORISATION
(article 32)

Camp Kinneret-Biluim
6900, boul. Décarie, suite 331
Montréal (Québec)
H3X 2T8

N/Réf. : 7330-15-01-00101-01
150000042

Objet : Modification au système de traitement des eaux usées du Camp
Biluim
Municipalité de Mont-Tremblant

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 14 mai 1999, reçue le 2 juin 1999 et complétée le 9 juin 1999, j'autorise conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Dans le cadre de correctifs au système de traitement des eaux usées du camp Biluim, implantation d'une fosse septique (capacité effective minimale de 25 920 litres) avec préfiltre en remplacement des 3 fosses septiques existantes, d'un poste de pompage et d'un second élément épurateur de type terre à sable hors sol dont la superficie du milieu filtrant sera de 216 m². Le système de traitement des eaux usées est conçu pour un débit de 17 280 litres par jour.

Le projet est situé sur les lots 3-15 et 2-23 partie du rang D du canton de Clyde, chemin Harrison, dans la municipalité de Mont-Tremblant et dans la MRC Les Laurentides.

AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-00101-01
150000042

Le 11 juin 1999

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Note de monsieur 23-24, 9 juin 1999, au ministère de l'Environnement, concernant des informations administratives et techniques au projet, documents annexés ;
- Requête d'autorisation de monsieur 23-24 ing., 14 mai 1999, pour des modifications au système de traitement des eaux usées au camp Biluim, municipalité de Mont-Tremblant ;
- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, Modifications au système de traitement des eaux usées, camp Biluim, municipalité de Mont-Tremblant, signé par monsieur 23-24 ing., 2 juin 1999 ;
- Rapport technique, dossier no 985-99-01, demande d'autorisation, traitement des eaux usées, camp Bilium, Canadian Young Judaea, Mont-Tremblant, 23-24 10 pages, mai 1999, révision juin 1999 ;
- Plan 001, plan d'ensemble, plomberie 23-24 inc., signé et scellé par monsieur, 20 mai 1999 ;
- Plan 002, coupe, plomberie 23-24, ing., 20 mai 1999 ;, signé et scellé par monsieur ;
- Plan 003, coupe, fosse septique, 23-24 signé et scellé par monsieur ing., 20 mai 1999.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Martel

Directeur régional des Laurentides

PM/PPD/cp

Saint-Eustache, le 6 juin 2001

AUTORISATION
(article 32)

Camp Kinneret-Bilum
5800, boul. Cavendish, suite 317
Côte Saint-Luc (Québec) H4W 2T5

N/Réf. : 7330-15-01-00101-00
200006663

Objet : Modifications au système de traitement des eaux usées
Camp Kinneret - Bilum
Ville de Mont-Tremblant

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 avril 2001, reçue le 30 avril 2001 et complétée le 4 juin 2001, j'autorise conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Afin de traiter les eaux usées de la cafétéria du «Camp Kinneret-Bilum», modifications à la fosse septique existante d'une capacité effective de 17,8 m³ par l'enlèvement du siphon doseur et l'ajout d'un préfiltre, mise en place d'une station de pompage, démantèlement de l'élément épurateur existant et construction d'un nouvel élément de type filtre à sable constitué de 2 sections et couvrant une superficie totale de 225 m². Le système de traitement est conçu pour un débit maximum quotidien de 9 m³. Tout débit excédentaire sera acheminé à l'élément épurateur existant.

Le projet est situé sur les lots 2-15, 2-17 et 2-18 du rang D, canton de Clyde, chemin Harrison, dans la ville de Mont-Tremblant et dans la MRC Les Laurentides.

AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-00101-00
200006663

Le 6 juin 2001

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

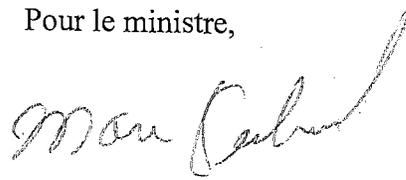
- Télécopie de M. Benoit Rémy, ville de Mont-Tremblant, 4 juin 2001, au ministère de l'Environnement, concernant un document administratif au projet, document annexé ;
- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, modifications au système de traitement des eaux usées pour la cafétéria du Camp Kinneret-Biluim, ville de Mont-Tremblant, signé par **23-24** ng, 18 mai 2001 ;
- Rapport technique, camp Kinneret, Mont-Tremblant (Québec), dossier n° 941-01-04, **23-24** ing., avril 2001, documents annexés;
- Croquis n° 1/5 @ 5/5, dossier n° 941-01-04, camp Kinneret, **23-24** ing., 20 avril 2001, plan n° 3/5 révisé le 18 mai 2001.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

MD/PPD

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-15-01-00101-00

DATE DE RÉDACTION : 1994-08-05

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En compagnie de l'inspecteur M. Campeau j'ai effectué une inspection sur le camp cité plus haut. Sur place j'ai rencontré Madame Tina Ornstein directrice de ce camp. Je lui ai expliqué le but de ma présence et lui ai dit que peut-être je prélèverais un échantillon. Je n'ai pas constaté de résurgence et d'écoulement. Madame Ornstein me précise que les résurgences de la semaine passée étaient du au lave-vaisselle qui était encore raccordé à l'ancien élément épurateur. Elle m'a dit que conformément aux plans ce dernier a été raccordé au nouveau champ d'épuration. J'ai pris une pelle et j'ai creusé un peu afin de voir si le terrain était humide. Je n'ai pu prélever d'échantillon.

Le reste de l'installation m'a paru bien fonctionné vu l'absence de résurgence.

Aujourd'hui j'ai communiqué avec Mme [art. 23-24](#) m'a précisé que le branchement du lave-vaisselle s'est fait le 27 juillet 1994.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-15-01-00101-00

DATE DE RÉDACTION : 1994-08-05

3. CONCLUSION

L'exploitant ne contrevient pas à la loi ni au règlement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7510-15-01-00101-00

DATE DE RÉDACTION : 1994-08-05

4. RECOMMANDATION(S)

Classer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Sonia Ouellet, insp.

S. Ouellet

1994-08-05

- VÉRIFIÉ PAR: Robert Rochon, T.D.

J. Belanger pour R. Rochon

1994-08-10

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2007 08 21	Heure d'arrivée : 14 h 00	Heure de départ : 15 h 45
Date de rédaction : année mois jour	2007 08 30	No dossier (gestion documentaire) : 7330-15-01-00101 00	
Technicien, technicienne : Robert Livernoche		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300377193		No document (SAGO) (facultatif) : 400430594	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Programme Installations septiques >3240 l. - Cyanobactéries
Demande 200176354

Plainte

No de demande (SAGO) : 200176354	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Camp Kenneret-Biluim 184, Chemin Harrison Mont-Tremblant, QC, J0T 1Z0	Adresse postale (si différente) : Camp Kinneret-Biluim 5800, Boulevard Cavendish; bureau 317, Côte-Saint-Luc, QC, H4W 2T5
No du lieu (SAGO): 90193384	Type de lieu :
Responsable du lieu :	No intervenant (SAGO) : 21807649

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Guy Korngold	Directeur	

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	10		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	Localisation ArcView	<input type="checkbox"/> flore		
	1	Photo aérienne	<input type="checkbox"/> faune		
	1	CIDREQ	<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Je rencontre d'abord, au chalet d'accueil, le concierge de l'établissement, M. 53-54 qui me dit que le site est maintenant désert, les jeunes ayant quitté il y a 10 jours. Il me dit d'attendre qu'il va aller voir le responsable encore sur place. Il revient en compagnie de M. Guy Korngold, directeur de l'établissement, qui m'accompagnera pour ma visite.

Il explique que le camp est ouvert, à cet endroit depuis 1941, (mais depuis 1982 sous le nom Kinneret-Bilum) pendant 6 semaines seulement, soit du début juillet à la mi-août. Il accueille jusqu'à 300 jeunes de 8 à 16 ans. Le groupe est divisé en deux, soit :

Deux groupes de 150 jeunes de 8 à 15 ans, reçus ici pendant 3 semaines, provenant du Québec et de l'Ontario ; en plus d'un autre groupe de 150 jeunes de 16 ans provenant de partout au Canada, pour une formation en Leadership auprès des plus jeunes, qui eux restent 6 semaines.

Ils peuvent aussi accueillir de petits groupes de 20 à 45 personnes lors de camps d'hiver dans un seul bâtiment.

Tous les camps sont dédiés exclusivement aux jeunes Juifs du Canada et se déroulent en anglais.

La cafétéria possède une trappe à graisse reliée à une fosse septique vers un champ d'épuration rénové lors d'une autorisation (art. 32) en 2001. Le champ d'épuration se trouve à 15 m. de la rive du Lac Mercier. M. Korngold indique qu'ils ont vu une journée d'algues bleues sur le lac cet été. Leur plage est échantillonnée par notre programme Environnement-Plage. Il y a deux autres fosses septiques reliées au même champ d'épuration. Aucune résurgence ou odeur n'est perceptible sur ou près du champ d'épuration. Ils ont remplacé, avec de la tourbe, une partie du gazon au dessus du champ d'épuration, terrain qui est utilisé comme terrain de volley-ball, ce qu'on peut voir sur la photo 4.

Près de l'un des chalets se trouve le puits d'alimentation d'eau potable relié à deux gros réservoirs surélevés desservant le complexe (photo10) à l'aide de tuyauterie en surface du sol. Le relevé GPS du puits est noté.

Nous nous rendons ensuite vers une autre aire du site utilisé par les plus vieux (16 ans) qui dorment sous des tentes sur structures de bois. Sur ce site, M. Korngold me montre un tout nouveau bloc sanitaire, (aménagé à coté d'un existant plus petit) construit l'an passé (2006) comportant 15 douches, 16 toilettes et 10 lavabos. Ce bloc est relié à une fosse septique juxtaposée datant de 1998 qui reçoit ainsi les eaux de 21 douches, 20 toilettes et 14 lavabos. Ce site est distant de plus de 350 m de la cafétéria.

Selon notre système SAGO, aucune autorisation n'a été émise pour le nouveau bloc sanitaire, ni de la fosse septique de 1998, non plus que le puits, qui semble aussi être récent. Nous n'avons au dossier que la réhabilitation de la fosse septique principale et du champ d'épuration en 2001.

3. Conclusion

Aucune résurgence ou odeur perceptible.

Aménagement d'équipements sanitaires sans avoir obtenu d'autorisation préalable.

Aménagement d'un nouveau puits de captage d'eau potable sans avoir obtenu préalablement une autorisation.

4. Recommandations

Avis d'infraction (Installation septique – Loi article 32 ; Puits artésien –Loi article 32 et RCES, article 31)

Rédigé par : Robert Livernoche

Secteur : Municipal

Signature :



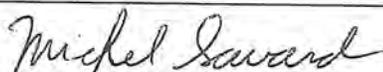
Date : 2007-08-30

5. Vérification

Approuvé par : ^{pour} Sophie Daigneault

Secteur : Municipal & Hydrique

Signature :



Date : 07-08-30

Commentaires du vérificateur :

Nom : Camp Kinneret-Bilium

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 2007-08-21

N/D : 7330-15-01-00101 00

Photo # 1 : Référence Photo : 033.JPG

Note : Affiche à l'entrée du site



Photo # 2 : Référence Photo : 031.JPG

Note : Affichage du fondateur



Photo # 3 : Référence Photo : 032.JPG

Note : Chalet principal à l'entrée



Photo # 4 : Référence Photo : 034.JPG

Note : Fosse septique principale et on voit le lac plus bas



Photo # 5 : Référence Photo : 036.JPG

Note : Champ d'épuration en face du chalet cafétéria entre le chalet et le lac.



Photo # 6 : Référence Photo : 035.JPG

Note : Autre fosse septique et trappe à graisse près de la cafétéria.



Photo # 7 : Référence Photo : 040.JPG

Note : Nouveau bloc sanitaire construit en 2006



Photo # 8 : Référence Photo : 041.JPG

Note : Fosse septique avec champ d'épuration 1998 pour le nouveau bloc sanitaire



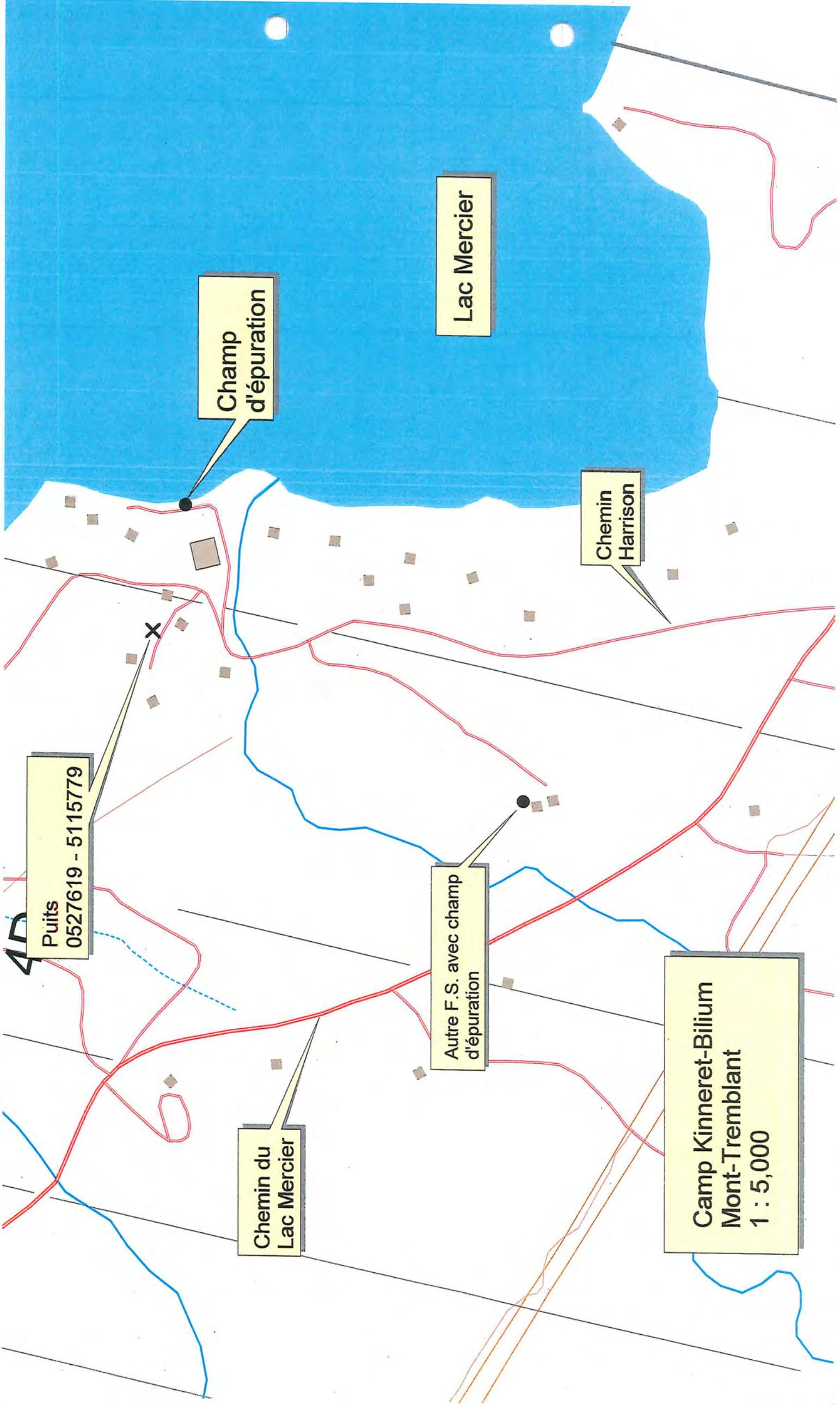
Photo # 9 : Référence Photo : 038.JPG
Note : Puits d'alimentation d'eau potable



Photo # 10 : Référence Photo : 039.JPG
Note : Réservoirs d'alimentation d'eau potable



Photographié par : Robert Livernoche



Lac Mercier

Champ d'épuration

Chemin Harrison

Autre F.S. avec champ d'épuration

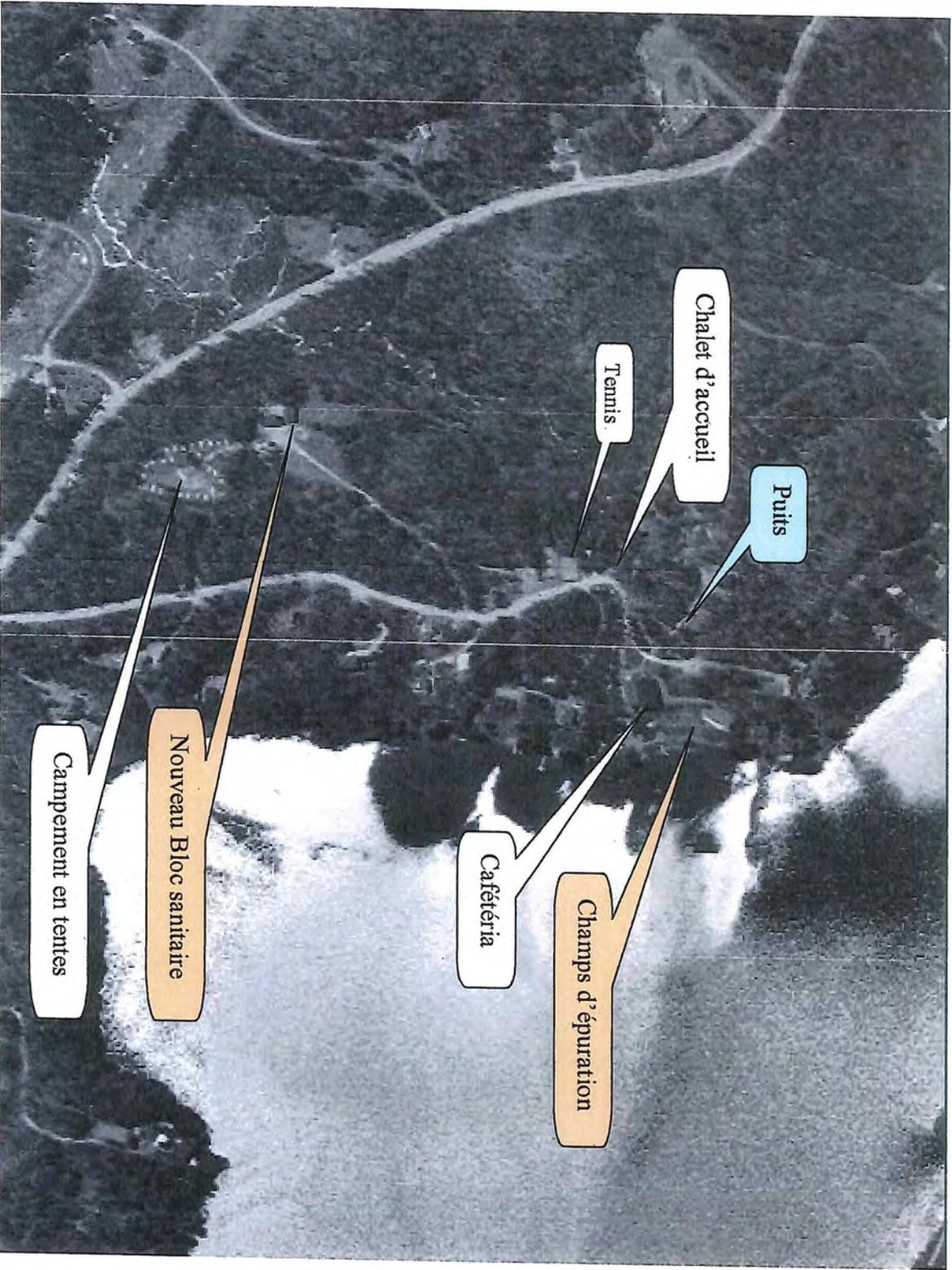
Chemin du Lac Mercier

Camp Kinneret-Bilium
Mont-Tremblant
1 : 5,000

Puits
0527619 - 5115779

4D

Camp Kinneret-Biluin
Mont-Tremblant



1. Identification

Date de l'inspection :	2008 année	08 mois	18 jour	Heure d'arrivée : 9hrs 47m	Heure de départ : 10hrs 55m
Date de rédaction :	2008 année	08 mois	22 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7330-15-01-0010100	
Technicien, technicienne : Karine Bourgeois, CCEQ.				Accompagné de : Non applicable	
No intervention (SAGO) : 300450485				No document (SAGO) (facultatif):	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier la conformité des installations septiques.

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :	Adresse postale (si différente) :
Camp Kinneret Biluim 184, chemin Harrisson (Lac Mercier) Mont-Tremblant J0T 1Z0	5800, Boul. Cavendish, bureau 317 COTE ST-LUC, QUEBEC H4W 2T5
Coordonnées GPS 18T UTM 0527749 et 5115747	
No du lieu (SAGO): 90193384	Type de lieu : Camping
Responsable du lieu : Guy Korngold	Nos intervenants (SAGO) : 21807649

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Fred Paradis	Gardien	

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	16	Dont 2 produits de fusion	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input checked="" type="checkbox"/> plan	2		<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
Autres :			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Observation :

- J'arrive sur les lieux et il ne semble pas y avoir personne ;
- Je me dirige vers la salle des cuisines où je rencontre M. 53-54, le responsable des cuisines. Selon M. 53-54 les installations auraient été vidées ce matin ;
- Le camp à fermer le 12 août et M. 53-54 le gardien de la place, s'occupe présentement de la fermeture du camp pour l'hiver ;
- Je procède à l'inspection avec M. 53-54
- Selon M. ///, durant la période du camp, le camp est plein. Selon lui, il y aurait environ 250 jeunes sur 6 semaines en plus des employés. Il précise qu'il y a beaucoup d'employés. Mais M. /// s préfère que je confirme les chiffres avec le propriétaire M. Guy Korngold ;
- La cafétéria compte 5 toilettes et 5 lavabos au total, selon M. 53-54.
- À l'extérieur, entre le lac et la cafétéria, près de la bâtisse de la cafétéria, il y a 3 fosses septiques, le piège à matière grasse et juste à côté, 2 éléments épurateurs dont un datant de 1993. Aucune résurgence, aucune odeur, ni écoulement de remarqué ;
- Dans la section des cabines Kinneret, M. /// m'indique qu'il y a environ 10 jeunes qui dorment dans chacune des 14 cabines. Chaque cabine compte 1 toilette et 1 lavabo. Un bloc sanitaire désert cette section. Il compte 12 douches et 4 lavabos au total d'après les dires de M. ///
- Toutes les eaux usées provenant des cabines Kinneret, du bloc sanitaire et de la cafétéria se dirigent vers les installations septiques entre le lac et la cafétéria ;
- Dans la section Biluim les jeunes dorment dans des tentes supportées par des structures de bois.
- Il y a un bloc sanitaire pour les jeunes et un pour les moniteurs. Celui des jeunes compte 16 douches, 16 toilettes et 10 lavabos en tout ;
- M. 53-54 me montre la station de pompage. Tout semble conforme ;
- M. /// m'ouvert les portes où on peut voir les tuyaux qui acheminent les eaux usées vers le champ d'épuration. Des bouteilles de champoing et autres objets se trouvent au sol. M. /// me dit qu'il va devoir sortir l'eau des tuyaux et ramasser les déchets ;
- Le bloc sanitaire des moniteurs compte 6 toilettes 10 douches et 10 lavabos, selon M. ///
- Le champ d'épuration et la fosse se situent à droite du bloc sanitaire des jeunes. Aucune résurgence, aucun écoulement et aucune odeur de remarquées ;

Appel téléphonique du 9 septembre 2008

- J'ai tenté de rejoindre M. Korngold vers les 14h30 à son bureau à Montréal. J'ai laissé un message sur son répondeur lui demandant de me rappeler afin que je puisse valider certaines informations concernant le camp. (Nombres de jeunes et sur quelle période de temps. Nombre de personnel).

Appel téléphonique du 10 septembre 2008

- M. Korngold retourne mon appel ;
- Il me confirme qu'il accueille environ 250 jeunes sur 6 semaines en période estivale, dont environ 128 jeunes au camp Kinneret et 122 jeunes au camp Biluim ;
- Le personnel sur place durant cette période représente environ 60 personnes. Ce chiffre inclus le personnel d'entretien, des cuisines et les moniteurs ;
- Au total le camp reçoit environ 310 personnes ;
- M. Korngold me dit qu'il effectue la vidange des installations septiques à chaque début de saison ;
- M. Korngold acheminera via fax sa preuve de vidange de cette année.

Liste de matériel :

- Appareil photo numérique
- GPS garmin 76

3. Conclusion

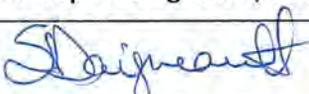
- Aucune résurgence, aucune odeur, aucun écoulement remarqué ;
- Conformés aux 3 CA (6 juin 2001, 11 juin 1999 et 1^{er} mars 1994) ;

4. Recommandations

- Fermer le dossier.

Rédigé par : Karine Bourgeois, technicienne en eau et assainissement	Secteur : Municipal
Signature : 	Date : 15 septembre 2008

5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault, coordonnatrice	Secteur : Municipal et hydrique
Signature : 	Date : 08-9-15

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Commentaires du vérificateur :

6. Photos et croquis

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

Photo # 1: Bloc sanitaire des jeunes de la section Biluim

Note :



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec 

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

Photo # 2: Douche du bloc sanitaire des jeunes de la section Biluim

Note :



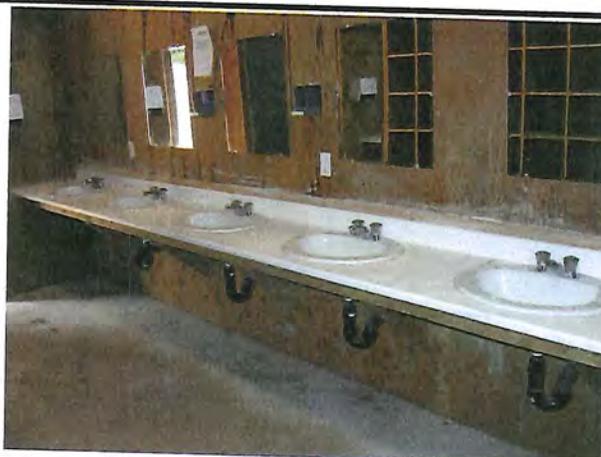
Photo #3 : Toilettes du bloc sanitaire des jeunes de la section Biluim

Note :



Photo # 4: Lavabos du bloc sanitaire des jeunes de la section Biluim

Note :



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

**Photo #5 : Tuyaux d'eaux usées du bloc
sanitaire des jeunes de la section Biluim**

Note : Côté des filles



**Photo # 6: Tuyaux d'eaux usées du bloc
sanitaire des jeunes de la section Biluim**

Note : Côté des gars



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

Photo # 7: Champ d'épuration neuf et fosse septique de la section Biluim

Note : Le rectangle bleu le champ d'épuration.

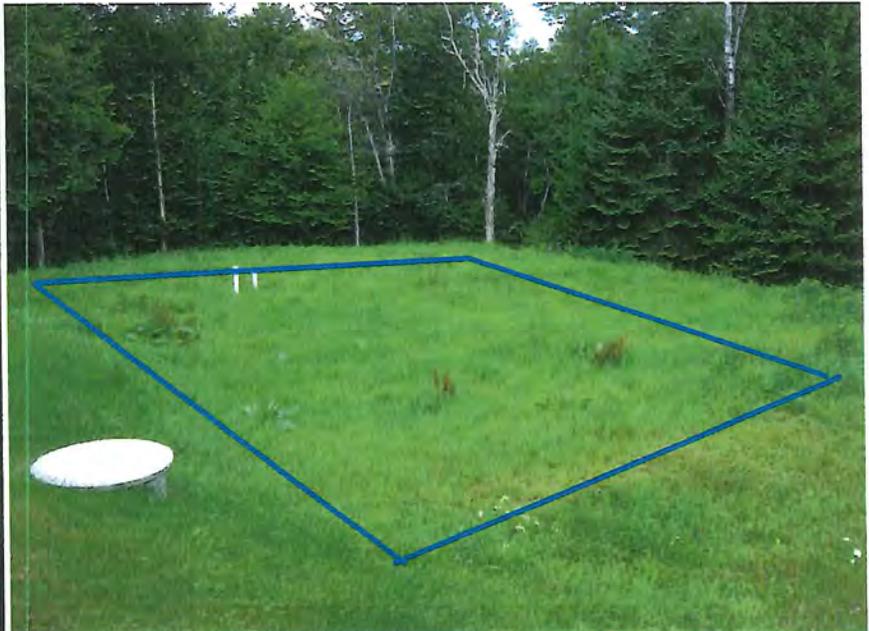


Photo # 8: Vieux champ d'épuration de la section Biluim

Note : Le rectangle jaune représente le vieux champ d'épuration toujours fonctionnel.



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

Photo #9 : Chalet de la section Kinneret

Note :



Photo #10 : Zoom sur le chalet

Note : On voit des tuyaux qui se dirigent dans le sol.



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

Photo # 11: Bloc sanitaire

Note : La flèche orange représente le bloc
sanitaire de la section Kinneret.



Photo # 12: Plage

Note :



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

Date : 18 août 2008

N/D : 7330-15-01-0010100

Photo #13 : Vue sur le champ de 1993

Note : On aperçoit des couvercles de fosse septiques dans le cercle bleu. Le rectangle jaune représente le vieux champ d'épuration de 1993.



Photo # 14: Cafétéria

Note :



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Forêts



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Camp Kinneret Bilium

Municipalité : Mont-Tremblant

N/D : 7330-15-01-0010100

Date : 18 août 2008

Photo #15 :

Note : Vue sur le camp Bilium. Les structures de bois servent de tentes pour les jeunes.



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 18 août 2008

No dossier : 7330-15-01-0010100

Nom : Camp Kinneret Biluim

Municipalité : Mont-Tremblant

N/D : 7330-15-01-0010100

Date : 18 août 2008

Photo #16 :

Note : Vue sur les champs d'épuration et les fosses. Le rectangle jaune représente le champ d'épuration datant de 1993 et celui en orange est le champ d'épuration le plus récent.

Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

